



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 100251

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les méthodes pratiquées par le régime social des indépendants (RSI) qui, après envoi de lettres aux assurés, procède à des appels téléphoniques pour indiquer à ces derniers qu'en cas de paiement par chèque des cotisations, ils s'exposent à des amendes. Or ces appels sont fort légitimement mal ressentis par les personnes concernées. Suite aux difficultés du RSI qui a incontestablement compliqué la vie des artisans et commerçants, elle lui demande de bien vouloir veiller à ce que les services concernés fassent preuve de souplesse et de compréhension, l'essentiel étant que les assurés acquittent leurs cotisations.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100251

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8772

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)